

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Décret du 9 février 1996 portant cessation de fonctions  
(enseignements supérieurs)**

NOR : MENN9600280D

Par décret du Président de la République en date du 9 février 1996, à compter du 31 août 1994, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Richevaux (Marc), nommé professeur associé à mi-temps à l'université du Littoral à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1993.

**Décrets du 9 février 1996 portant nomination  
(enseignements supérieurs)**

NOR : MENN9600293D

Par décret du Président de la République en date du 9 février 1996 :

M. Paolo Baldi, de nationalité italienne, est nommé en qualité de professeur des universités associé à temps plein (disciplines scientifiques) à l'université Paris-VI, pour une durée six mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1995.

Au terme de la période fixée, l'intéressé pourra être renouvelé dans les conditions prévues à l'article 4 du décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux personnels enseignants associés.

ciés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche fixera ultérieurement la rémunération de cet enseignant associé.

NOR : MENN9600294D

Par décret du Président de la République en date du 9 février 1996 :

M. Geyl Roland, de nationalité française, est nommé en qualité de professeur associé à mi-temps (disciplines scientifiques) auprès de l'université Paris-XI, pour une période de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995.

Au terme de la période précitée, l'intéressé pourra être renouvelé dans les conditions prévues à l'article 9-2 du décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche fixera ultérieurement la rémunération de cet enseignant associé.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,  
DES TRANSPORTS ET DU TOURISME**

**Arrêté du 2 février 1996 portant nomination au  
conseil d'administration de la Compagnie  
nationale du Rhône**

NOR : EQUT9600136A

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux transports en date du 2 février 1996, l'arrêté du 17 juillet 1995 portant nomination au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône est modifié ainsi qu'il suit :

« Il peut se faire suppléer par M. Bry (Philippe), administrateur civil hors classe, chargé de la sous-direction des transports par voies navigables à la direction des transports terrestres. »

**Arrêté du 5 février 1996 portant nomination à la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures en vue de l'attribution de la médaille du tourisme**

NOR : EOUM9602017A

Par arrêté du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme en date du 5 février 1996, sont désignés pour une durée de trois ans pour siéger à la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures en vue de l'attribution de la médaille du tourisme :

M. le général Yves Dion ;  
M. Philippe Allaire.

**MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**Arrêté du 24 janvier 1996 portant nomination  
à la commission des stupéfiants et psychotropes**

NOR : TASP9620382A

Par arrêté du ministre du travail et des affaires sociales en date du 24 janvier 1996 :

Sont nommés, en raison de leur compétence, membres de la commission des stupéfiants et des psychotropes :

*Membres titulaires*

M. Bronner (Claude).	Mme Jouan-Flahault (Chrystel).
M. Carpentier (Jean).	Mme Jouglard (Jacqueline).
Mme Choquet (Marie).	M. Lagier (Georges).
M. Cormier (Pierre).	M. Laqueuille (Xavier).
M. Courtiol (Jean-Robert).	M. Montastruc (Jean-Louis).
M. Dally (Sylvain).	M. Tignol (Jean).
M. Dugarin (Jean).	M. Valleur (Marc).
M. Edel (Yves).	M. Vayssette (Joany).
M. Gueler (Jean-François).	Mme Wievorka (Sylvie).

*Membres suppléants*

M. Afchain (Jacques).  
 Mme Ghysel (Marie-Hélène).  
 Mme Facy (Françoise).  
 M. Larue (Jean-François).  
 M. Nattaf (André).  
 M. Blayac (Jean-Pierre).  
 M. Royer (René-Jean).  
 M. Gentilini (Marc).

Mme Claquin-Colleter  
 (Maryvonne).  
 M. Amédée-Manesme  
 (Olivier).  
 Mme Arditti (Jocelyne).  
 M. Olievenstein (Claude).  
 M. Hautefeuille (Michel).  
 M. Bourin (Michel).

M. Touzeau (Didier).  
 M. Mallaret (Michel).

Sont désignés, au titre de producteurs de matières premières stu-  
 pétifiantes ou psychotropes :

Mme Dubroeucq (Marie-Christine).  
 M. Gubler (Dominique).

Sont désignés respectivement président et vice-président de la  
 commission :

M. le professeur Lagier (Georges).  
 M. le docteur Dugarin (Jean).

M. Audhoui (Jean-Luc).  
 M. Delile (Jean-Michel).

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR****Arrêté du 8 février 1996 relatif à une situation administrative  
 (inspection générale de l'administration)**

NOR : INTI960003A

Par arrêté du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement, en date du 8 février 1996, Mme Peneau (Valérie), inspecteur adjoint de l'administration, est placée en position de service détaché auprès du commissariat à la réforme de l'Etat, en qualité de chargé de mission, pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1995, au titre de la mobilité.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES****Arrêté du 7 février 1996 plaçant en position hors cadres (administration centrale)**

NOR : ECOP9500600A

Par arrêté du Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement, en date du 7 février 1996, M. Renaudin (André), commissaire contrôleur des assurances, détaché auprès des Assurances générales de France, est placé en position hors cadres auprès du même groupe afin d'exercer des fonctions de direction générale pour une durée maximale de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 1995.